

ASSOCIATION SPORTIVE Lycée Martinière-Diderot 2020 – 2021

L'Association Sportive se situe dans le prolongement de l'EPS obligatoire pratiquée au lycée, elle permet aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités, de participer à des compétitions organisées par l'UNSS, d'apprendre à exercer des responsabilités d'arbitres, de se renforcer dans une des activités du baccalauréat.

Les activités proposées (entourez vos choix) :

Badminton Basket-ball Volley-ball Tennis de table Musculation Foot en Salle

Pour s'inscrire :

- Une autorisation parentale,
- Paiement de 12 € en septembre (10 € pour les licenciés lycée année 2019-20) ou 20 € à partir d'octobre (en espèce ou **en chèque à l'ordre de l'Association Sportive Martinière**).

Autorisation parentale (obligatoire pour l'établissement de la licence)

Je soussigné(e)Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1), autorise (2)
..... en classe de..... né(e) le..... à participer aux activités de l'Association Sportive du
lycée Martinière-Diderot, autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou
chirurgicale (3) / **Tél portable de l'élève** :..... **Tél des parents** :.....

Pour information, l'élève se rend sur les lieux de pratique par ses propres moyens.

Je déclare avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à le

SIGNATURE :

(1) Rayer la mention inutile (2) Indiquer le nom et prénom du licencié (3) Rayer en cas de refus d'autorisation.